



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 14 décembre 2010**  
**19 heures 00**

-----

RS/VC

N° 001105

Récolement des  
collections du musée  
plan national de  
numérisation

**Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

M. le Maire rappelle au Conseil que le Musée Municipal conduit depuis deux ans une campagne de récolement de ses collections. Il s'agit d'une obligation légale prévue par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, et formalisée par une circulaire ministérielle du 27 juillet 2006. La date d'achèvement du premier récolement décennal obligatoire a été fixée par circulaire au 12 juin 2014.

Conjointement à cette opération de récolement, l'équipe du musée procède également à la photographie numérique des collections récochées. Ces procédures comprennent nécessairement :

- une vérification de la présence de chaque objet et l'enregistrement de sa localisation
- une vérification sommaire de l'état de chaque objet
- une révision de la fiche d'inventaire informatisée de chaque objet
- la prise de clichés
- l'archivage des photos
- le reconditionnement des collections.

Il s'agit d'un travail méthodique et long, mais nécessaire pour permettre à la collectivité de connaître son bien et l'état de son bien, afin de pouvoir le gérer au mieux, dans de bonnes conditions de conservation.

A ce jour, et après deux années de travail (2009 et 2010), l'équipe du musée a procédé au récolement d'environ 4000 objets sur les 20000 objets qui constituent l'ensemble des collections. Pour l'année 2009, cette opération d'un montant de 25500 Euros a été subventionnée à hauteur de 15250 Euros (60%) ; pour l'année 2010, l'opération, d'un montant de 23500 Euros a été subventionnée à hauteur de 16750 Euros (70%). Ces subventions ont été versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de l'aide au récolement et à la numérisation.

M le Maire informe le conseil que, dans le cadre d'un Plan National de Numérisation, le ministère de la Culture programme des campagnes annuelles d'incitation et d'aide financière à la numérisation du patrimoine sous forme d'appel à projets. Ces campagnes sont destinées à aider les collectivités à numériser leur patrimoine dans le but de mettre cette documentation en ligne sur les bases de données qu'elles choisiront. Ces bases de données, facilement accessibles, permettront à chacun de consulter l'ensemble des collections publiques françaises. Il s'agit d'une véritable œuvre de démocratisation culturelle qui met la connaissance liée au patrimoine artistique et historique à la portée de tous. La base de données dite « Base Joconde » est spécifiquement destinée aux collections des musées. Il s'agit d'un véritable catalogue collectif des musées de France.

M le Maire propose au Conseil de continuer à mener conjointement l'opération de récolement des collections du Musée Municipal et l'opération de numérisation des collections en répondant à l'appel à projets de numérisation lancé par le ministère de la Culture pour l'année 2011.

Le dossier de réponse à l'appel à projets comprend :

- une description générale du projet mentionnant les enjeux de la numérisation pour la collectivité et pour les différents publics.
- Une description détaillée des fonds à numériser. Pour le Musée Municipal, il s'agirait, dans la campagne 2011 de numériser 4369 objets appartenant à des lots cohérents qui concernent toutes les périodes historiques, dont une partie a déjà été récolée.
  - o Collection Dupont (préhistoire et antiquité) : 31 objets
  - o épigraphie antique : 33 objets
  - o Mosaïques : 8 objets
  - o Matériel des nécropoles antiques : 342 objets
  - o Sanctuaire antique de Viton : 55 objets
  - o Sanctuaire du Chastellard de Lardiers : 181 objets votifs et 435 monnaies
  - o Ferme gallo-romaine de Font-Crémat : 128 objets
  - o Collections numismatiques : 674 objets
  - o Ex-voto peints chrétiens: 48 objets
  - o Donatifs de l'ancien hôpital : 38 objets
  - o Pharmacie et mobilier de l'ancien hôpital : 157 objets
  - o Collections de faïences fines : 839 objets
  - o Photos et cartes postales : 486 objets
  - o Etiquettes de l'industrie des fruits confits : 614 objets
- Les impacts attendus sur l'accès à la connaissance, les facilités de transmission et de traitement de la documentation, la fréquentation des musées.
- Une description technique du projet comprenant l'acquisition de matériel informatique et la version actualisée du logiciel d'inventaire des collections, et la description du mode de diffusion sur les bases de données.
- Une note sur les droits de propriété et les fins d'utilisation des images et des notices qui les accompagnent.
- La composition de l'équipe du projet
- Le calendrier d'exécution du projet pour l'année 2011
- Une évaluation du coût global du projet : 35100,08 Euros qui se répartiraient de la façon suivante :
  - o Emploi d'un personnel contractuel : 23000 Euros
  - o Acquisition d'équipement et de logiciels : 8708,08 Euros
  - o Formations : 3392 Euros

- Une demande de financement établissant le montant de la participation demandée au ministère et les ressources propres.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser le projet de numérisation pour l'année 2011 tel qu'il est décrit ci-dessus et de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication une aide financière d'un montant de 17500 Euros correspondant à 50% du coût du projet.

Il propose également qu'un bilan d'étape soit établi en septembre 2011 pour évaluer les délais et les conditions de réalisation de la numérisation et de la mise en ligne, et pour en estimer les premières retombées.

## **A L'UNANIMITE LE CONSEIL**

**LE CONSEIL**, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**CONSIDÈRE** que l'opération de récolement des collections constitue d'une part une obligation légale et est d'autre part indispensable pour connaître l'importance et l'état des collections, afin de préparer au mieux les restaurations et les réaménagements futurs.

**CONSIDÈRE** que l'opération de numérisation des collections qui accompagne le récolement depuis deux ans doit être poursuivie afin que la collectivité puisse disposer des clichés de l'ensemble des collections du musée, et qu'elle puisse les utiliser efficacement pour préparer le réaménagement du Musée d'Histoire et d'Archéologie.

**DIT** qu'il convient en conséquence de répondre à l'appel à projets de numérisation du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'année 2011, sous la forme proposée par M. le Maire.

**DEMANDE** que l'ensemble des clichés numérisés, accompagnés de leur notice, soient mis en ligne sur la base de données des Musées de France dite «Base Joconde», et que les clichés des objets les plus représentatifs des collections soient également diffusés sur le site Internet de la Ville d'Apt.

**DIT** que le coût global du projet se monte à la somme de 35100,08 Euros, qui se subdivisent comme suit :

Salaire d'un personnel contractuel : 23000 Euros

Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels : 8708,08 Euros

Formations : 3392 Euros.

**AUTORISE** M. le Maire à présenter une demande d'aide financière auprès des services du Ministère de la Culture, dans le cadre du plan National de numérisation et de l'appel à projets lancé par le ministère pour 2011, et à signer les documents qui s'y rapportent.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**